

# COMPTE RENDU DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**REUNION DU 23 MAI 2018**

*L'an deux mille dix-huit, le 23 Mai à 18h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 15 Mai, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Jean-Luc Cantaloube, 1<sup>er</sup> Vice-Président.*

Membres en exercice : 13
Membres présents : 7 Pouvoir : 0
Voix délibératives : 7

**Membres présents :** Jean-Luc CANTALOUBE, André CABOT, Pierre CAHUZAC, , Guy GALALDA, Jean-Luc ESPITALIER, Eric PUJOL, , Sabine OURLIAC

**Membres excusés :** Didier SOMEN, Thierry MALIET, Sylvian CALS,

**Autres personnes présentes sans voix délibérative:** HUOT Anaïs, FRAT Julien, GREFFIER François, BRUHAT Christian

## Points à l'ordre du jour:

- Révision des statuts et élaboration d'une **convention territoriale** entre le PETR et les 5 communautés de communes
- **Contrat de Ruralité** et proposition du **nouveau Contrat Occitanie 2018-2021**: projet et stratégie du territoire, mesures opérationnelles et ligne dotation/expérimentation
- **Programme Leader**: état d'avancement de la programmation, évaluation à mi-parcours et demande d'abondement
- **Point sur les opérations en cours:**
  - **Forum de l'alimentation locale** le 25 mai à Cap Découverte
  - **Projet de SCIC REHAB**

---

En l'absence de Didier Somen excusé, Jean-Luc Cantaloube, en qualité de 1er vice-président, ouvre la séance du bureau à 18 h et introduit l'ordre du jour.

## **1. Révision des statuts et convention territoriale:**

Suite à la modification des statuts de l'ARPE et à sa transformation en SPL AREC Occitanie, les Communautés de Communes du Carmausin-Ségala et de Centre Tarn avaient délibéré pour approuver ces modifications statutaires, qui limitent son objet à « la lutte contre le changement climatique, la maîtrise de la demande en énergie, la réduction de la précarité énergétique, le développement et la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air ». Sur ce, le contrôle de légalité de la Préfecture a considéré que les 2 communautés de communes ne pouvaient pas adhérer à l'AREC car elles avaient déjà délégué cette compétence au Pôle territorial.

Suite aux différents échanges avec la Préfecture et après relecture des statuts du PETR, il apparaît bien que les communautés de communes n'ont pas délégué cette compétence au PETR, qui exerce seulement une mission d'animation pour le compte des communautés de communes.

Cependant, il apparaît néanmoins nécessaire de **réviser nos statuts**, pour que la rédaction ne prête pas à confusion. Dans le même temps, il est proposé de **finaliser une convention territoriale** entre le PETR et les Communautés de Communes (comme le prévoit la loi et nos statuts) afin de bien préciser les missions exercées par le PETR pour le compte des communautés de communes.

Il est donc décidé de préparer une modification des statuts et une proposition de convention territoriale qui sera présentée en bureau avant proposition de délibération en comité syndical d'ici la fin de l'année.

## **2. Contrat de Ruralité et nouveau Contrat Régional 2018-2021 :**

Tout comme le Contrat de Ruralité, la proposition de Contrat Régional 2018-2021a été établie sur les bases du Projet de Territoire 2015-2020, avec trois enjeux prioritaires et un enjeu transversal :

- Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie
- Soutenir l'économie locale et l'emploi
- S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Construire un territoire équilibré, solidaire et ouvert

qui se déclinent en 15 mesures opérationnelles.

Enjeux prioritaires		Objectifs stratégiques	Mesures Opérationnelles
A X E 1	Développer l'attractivité et améliorer la qualité de vie	Accueillir de nouveaux habitants	Revitaliser les cœurs de ville et les bourgs-centres
			Compléter l'offre de services enfance - jeunesse
			Accompagner la rénovation du parc de logements communaux
		Améliorer le cadre de vie	Qualifier les espaces publics dont les mobilités douces
		Adapter les services aux évolutions des besoins de la population	Améliorer l'offre de soins pour tous
			Adapter les équipements publics sociaux, culturels, et sportifs
A X E 2	Soutenir l'économie locale et l'emploi	Améliorer l'accueil des entreprises et des activités	Valoriser les zones d'activités et adapter les équipements
		Soutenir le développement d'une économie de proximité	Maintenir et valoriser les commerces et services essentiels
			Développer les circuits courts alimentaires de proximité
		Développer l'économie touristique	Améliorer l'accueil et l'information touristique
			Qualifier les activités, les itinéraires et les sites naturels remarquables
			Contrat Grand Site Occitanie « Cordes et les cités médiévales »
A X E 3	S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte	Réduire les consommations d'énergie	Encourager la sobriété énergétique et dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments publics
		Développer la production d'énergie renouvelable	Mobiliser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable (solaire, bio masse, éolien, hydroélectrique...)
		Faciliter les mobilités et optimiser les déplacements	Développer l'inter modalité des moyens de déplacement et les mobilités douces

La ligne « Innovation-expérimentation » qui permet de financer des opérations d'investissement spécifiques (publics ou privés) mais qui demande de choisir une ou deux thématiques, pourra être définie d'ici la fin de l'année. Le Comité Pilotage avec la Région et le Département est fixé au 4 juin à 14h30.

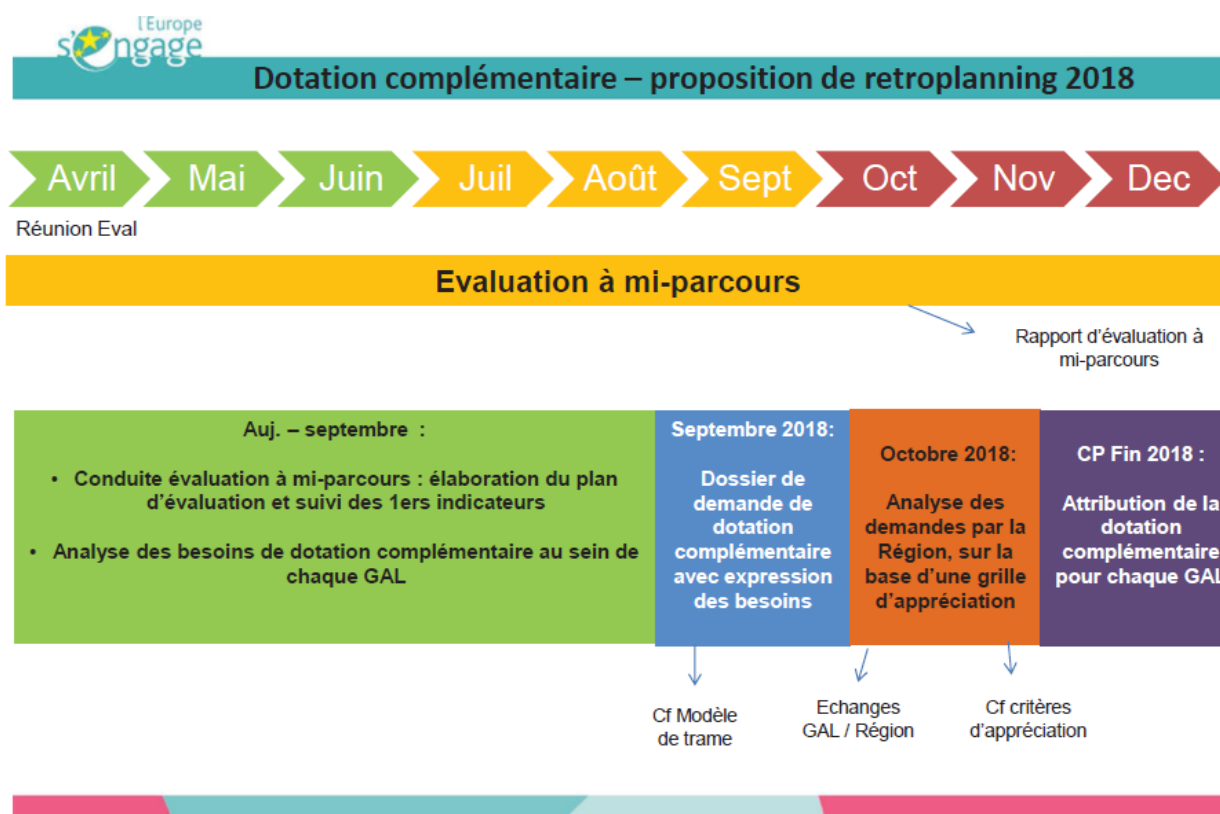
Sur proposition de Jean-Luc Cantaloube, le bureau approuve par délibération le projet de Contrat et donne mandat au Président pour la signer au nom du PETR.

### 3. Programme Leader:

Etat d'avancement de la programmation : 31% après le comité de programmation du 21 juin

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME					
	FEADER PREVU	FEADER PROGRAMME	%	FEADER ENGAGE	FEADER PAYE
FA 1 Un territoire attractif et accueillant avec des services adaptés	840 000	222 550	26%	222 550	
FA 2 Un territoire engagé pour le développement d'une économie de proximité	710 000	184 095	26%	132 585	
FA 3 Un territoire à énergie positive pour la croissance verte	250 000	132 612	53%	36 540	
FA 4 Coopération	50 000				
FA 5 Animation	420 000	52 713	13%	52 713	51 445
<b>TOTAL</b>	<b>2 270 000</b>	<b>591 970</b>	<b>26%</b>	<b>444 388</b>	
		Après CP du 21 juin 710 970	31%		

Evaluation à mi-parcours et demande d'abondement :



Il apparaît donc nécessaire d'engager dès l'été l'évaluation à mi-parcours pour pouvoir demander, au titre de la dotation complémentaire, une enveloppe supplémentaire de 400 à 500 000 € en septembre.

Par ailleurs, nous avons été informés par courrier de la Présidente de la Région (reçu le 16/05/18) que l'Etat prévoyait de réduire drastiquement les moyens dédiés à l'instruction Leader dans les DDT. Ainsi, les GAL du Gers et de la Haute-Garonne n'ont plus aucune instruction de leur dossier par la DDT 31 depuis le 31 décembre 2017 et il semblerait que le Tarn soit le prochain département sur la liste !

Nous sommes donc en attente des résultats de la négociation entre les services de la Préfecture de Région et ceux de la Région Occitanie.

#### **4. Point sur les opérations en cours**

- **Forum de l'alimentation locale** le 25 mai à Cap Découverte

Dans le cadre de la communication sur le Projet Alimentaire Territorial, un Forum et organisé à Cap Découverte le vendredi 25 mai : visites d'une exploitation et de la cuisine centrale de Carmaux l'après-midi, présentation des résultats de l'enquête consommation et ateliers avec un spectacle d'impro en clôture. Cette manifestation bénéficie d'un financement de la DRAAF.

- **Projet de SCIC REHAB :**

A ce jour, deux communautés de communes (Centre Tarn et Carmausin-Ségala) ont délibéré favorablement pour la mise en place de la SCIC (la 4C ayant l'intention de ne pas s'inscrire dans le projet). La question de la gouvernance de cette nouvelle société coopérative, ente les élus et les entreprises, reste à définir de même que le niveau de participation des collectivités au capital. La création de la SPL AREC, au niveau de la Région Occitanie, pourrait permettre avec la mise en place par la Région d'un nouveau dispositif de tiers-financement de faciliter le déploiement de la SCIC (voir note explicative ci-jointe). De la même manière, un nouvel appel à projet de la Région (dans lequel pourrait s'inscrire le projet de SCIC) pourrait aussi faciliter son démarrage.

Plusieurs réunions sont programmées en juin avec les Communautés de Communes (Monts Alban-Villefrancois et VAL81) en y impliquant les entreprises du bâtiment de leur territoire afin qu'elles puissent délibérer rapidement. Une rencontre avec le Prédésent et le bureau de la Chambre de Métiers est aussi programmée, l'objectif étant d'avancer sur la constitution de la société et d'être en situation de répondre à l'appel à projet régional en octobre prochain.

- **Convention appli jeu famille :**

Il a décidé d'un commun accord avec les Offices de Tourisme (Albi, Pays Cordais au Pays de Vaour, Ségala Tarnais, Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois) de concevoir et diffuser un jeu de découverte à la fois ludique et pédagogique sur le thème des contes et légendes du territoire à destination des clientèles familles.

Un projet de convention a été établi avec l'ensemble des partenaires qui précise les engagements de chacun, le PETR étant maître d'ouvrage et coordonnateur de l'opération, les offices de tourisme participant au financement, à la conception et à la diffusion du produit.

Le budget prévisionnel s'établit à 65 000 € TTC pour la conception et la diffusion du jeu avec le plan de financement suivant :

- OT Vallée du Tarn et des Monts de l'Albigeois : 5 000 €
- OT du Pays Cordais au Pays de Vaour : 5 000 €
- OT du Ségala Tarnais : 5 000 €
- OT Centre Tarn : 5 000 €
- OT Albi : 5 000 €
- LEADER : 31 200 €
- Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides : 8 800 € (dont 800 € appelant du FEADER)

**Il est donc proposé au bureau de délibérer sur cette opération.**

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité de membres présents :

- approuve la proposition de convention
- approuve le budget prévisionnel et le plan de financement qui prévoit une contribution financière du PETR à hauteur de 8 800 €
- mandate le Président pour signer la convention
- prévoit dans son budget le montant de sa contribution financière
- donne mandat au Président pour solliciter le financement au titre du programme européen Leader à hauteur de 48% soit 31 200 €

○ **Contrat Grand Site Occitanie « Cordes et les Cités médiévales » :**

Il est proposé au PETR de signer la convention Grand Site Occitanie de « Cordes sur Ciel et les cités médiévales ». Le bureau donne son accord et mande le Président pour le signer, ce sous-contrat étant intégré dans le Contrat Régional 2018-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.